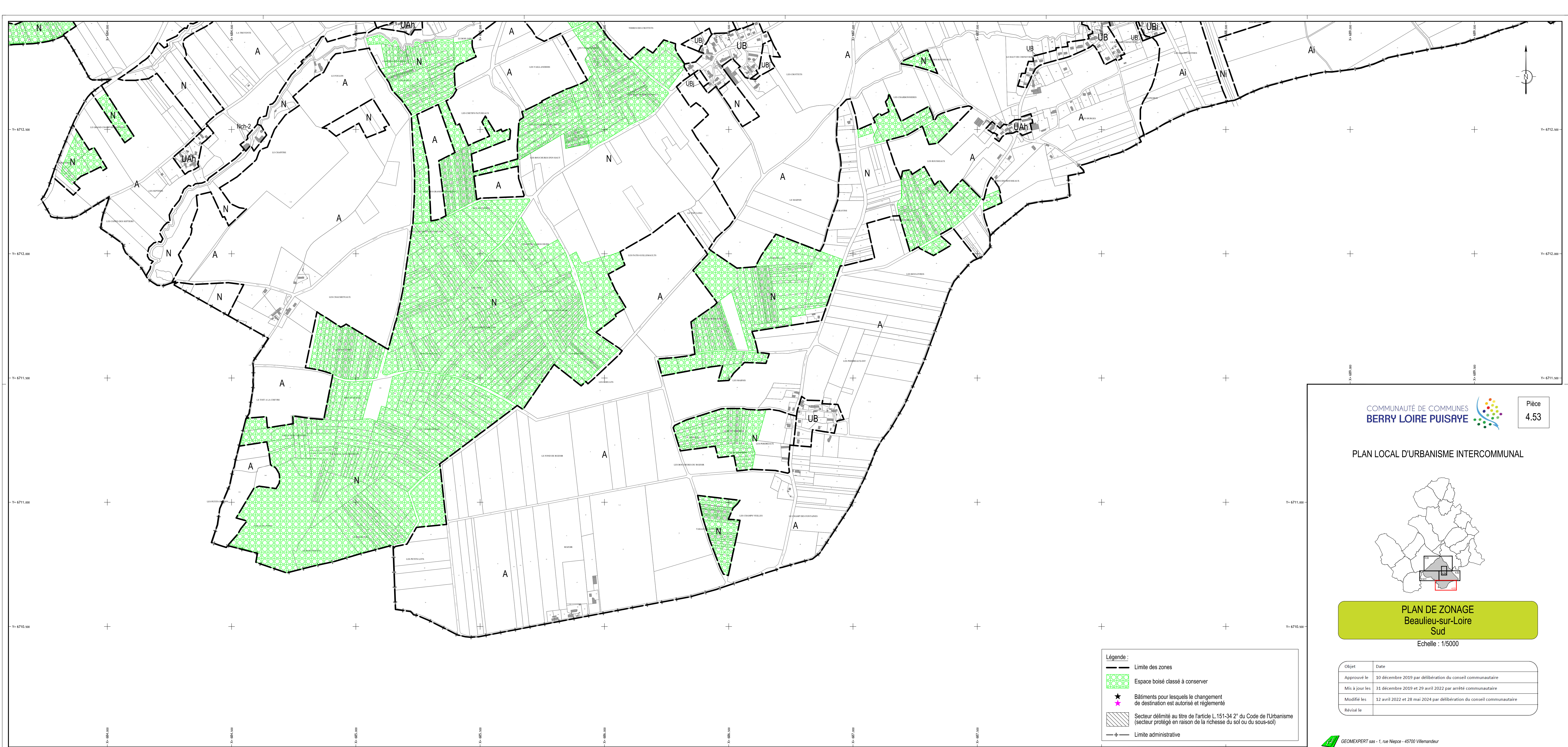
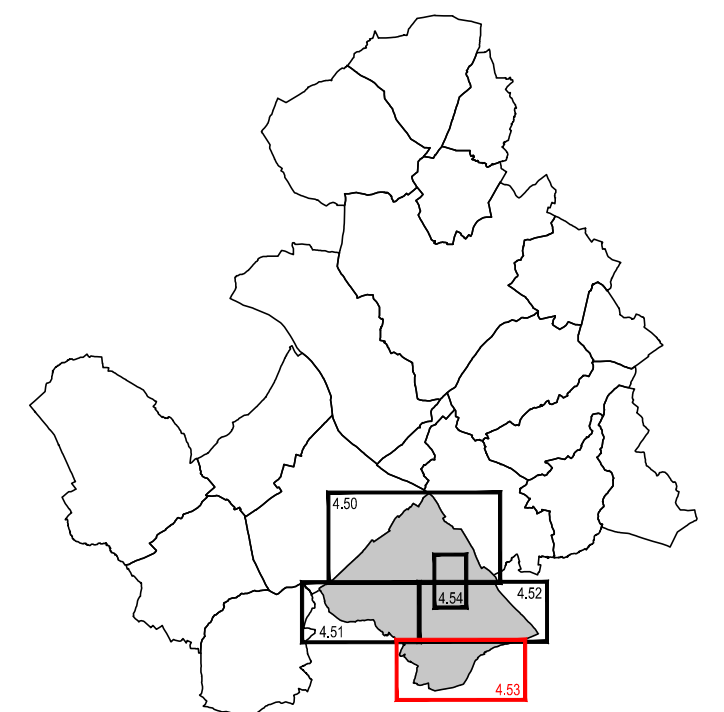




PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Beaulieu-sur-Loire
Sud

Echelle : 1/5000

- Légende :**
- Limite des zones
 - Espace boisé classé à conserver
 - ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
 - ▨ Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
 - +— Limite administrative

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019 par délibération du conseil communautaire
Mis à jour les	31 décembre 2019 et 29 avril 2022 par arrêté communautaire
Modifié les	12 avril 2022 et 28 mai 2024 par délibération du conseil communautaire
Révisé le	